

Généralités sur les écritures comptable / le journal comptable

Meike Pfefferkorn - 2021-09-07 - Mise en place de la comptabilité

Dès que vous activez les factures ou les notes de crédit, elles sont automatiquement comptabilisées si vous utilisez la comptabilité d'engagement.

Avec la comptabilité de trésorerie, les écritures ne sont créées que lorsqu'un encaissement est enregistré ou lu. Dans ce cas, les notes de crédit doivent être comptabilisées manuellement.

Ces écritures comptables sont clairement répertoriées sous le point du menu "écritures comptables". Ici, sont affectées au compte correspondant dans le plan comptable toutes les factures et notes de crédit avec les numéros d'écriture comptable enregistrés.

Tous les détails importants concernant les écritures comptables peuvent être consultés dans cet aperçu.

Pour les comptabilisations avec TVA, deux écritures comptables sont créées, une pour le montant de la facture et une pour la comptabilisation de la TVA.

Lors de la comptabilisation du montant de la facture, il est indiqué dans l'aperçu, sous la colonne "Enregistrement TVA", quel est le numéro de l'écriture comptable correspondante à la TVA.

Enregistrement d'écritures dans le journal

Les enregistrements dans le journal comptable sont divisés en enregistrements créés par l'activation d'une facture (R-*****), par l'activation d'une note de crédit (G-*****), ou par un enregistrement manuel (M-*****).

[Les écritures comptables saisies manuellement peuvent être modifiées plus tard si vous le souhaitez.](#)